

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° PR-23-04 (1)**

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de règlement n° PR-23-04 (1), intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 22M ».

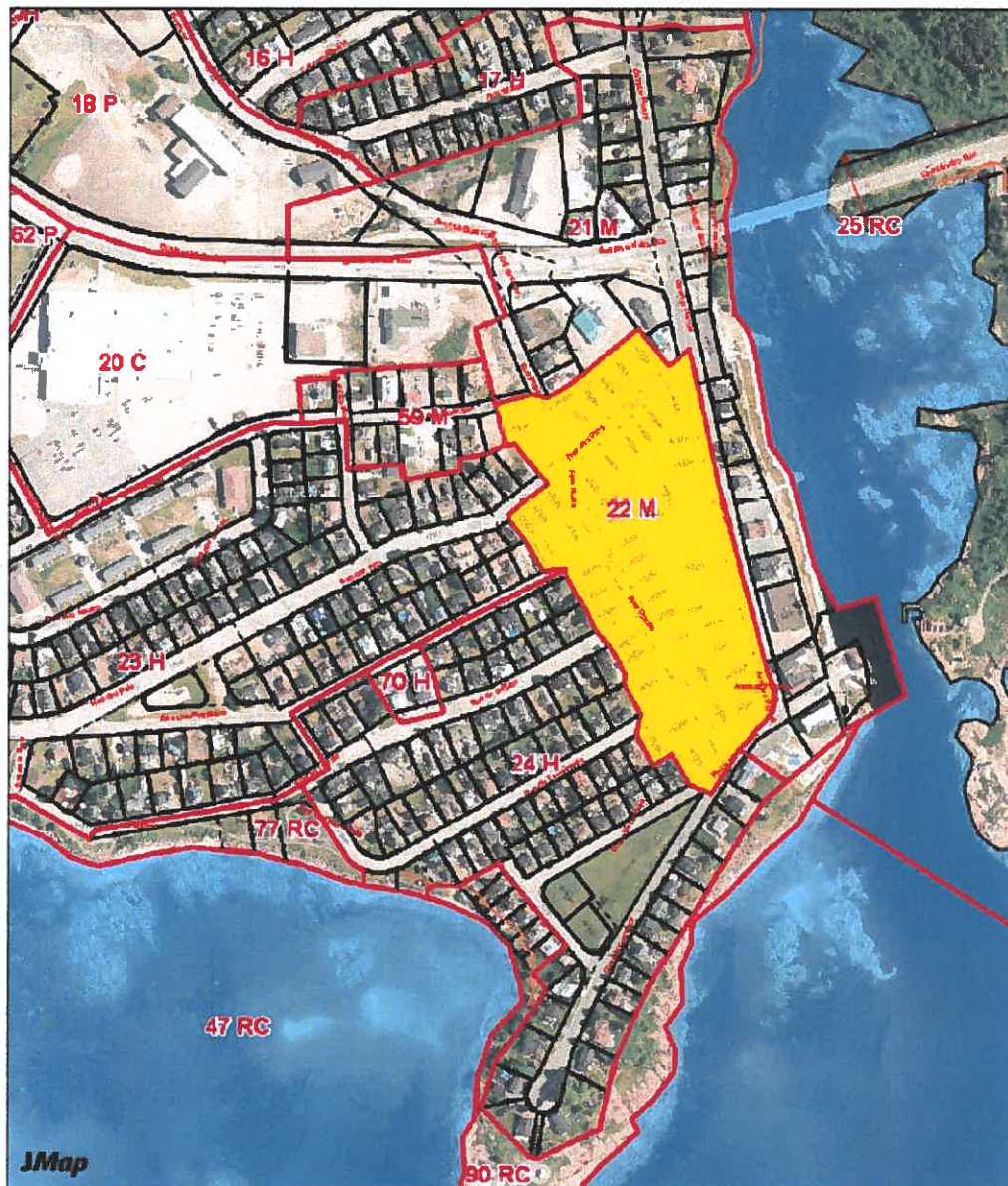
**AVIS PUBLIC** est donné que :

1. Le premier projet de règlement suivant a été adopté par résolution, à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier tenue le 8 mai 2023 :

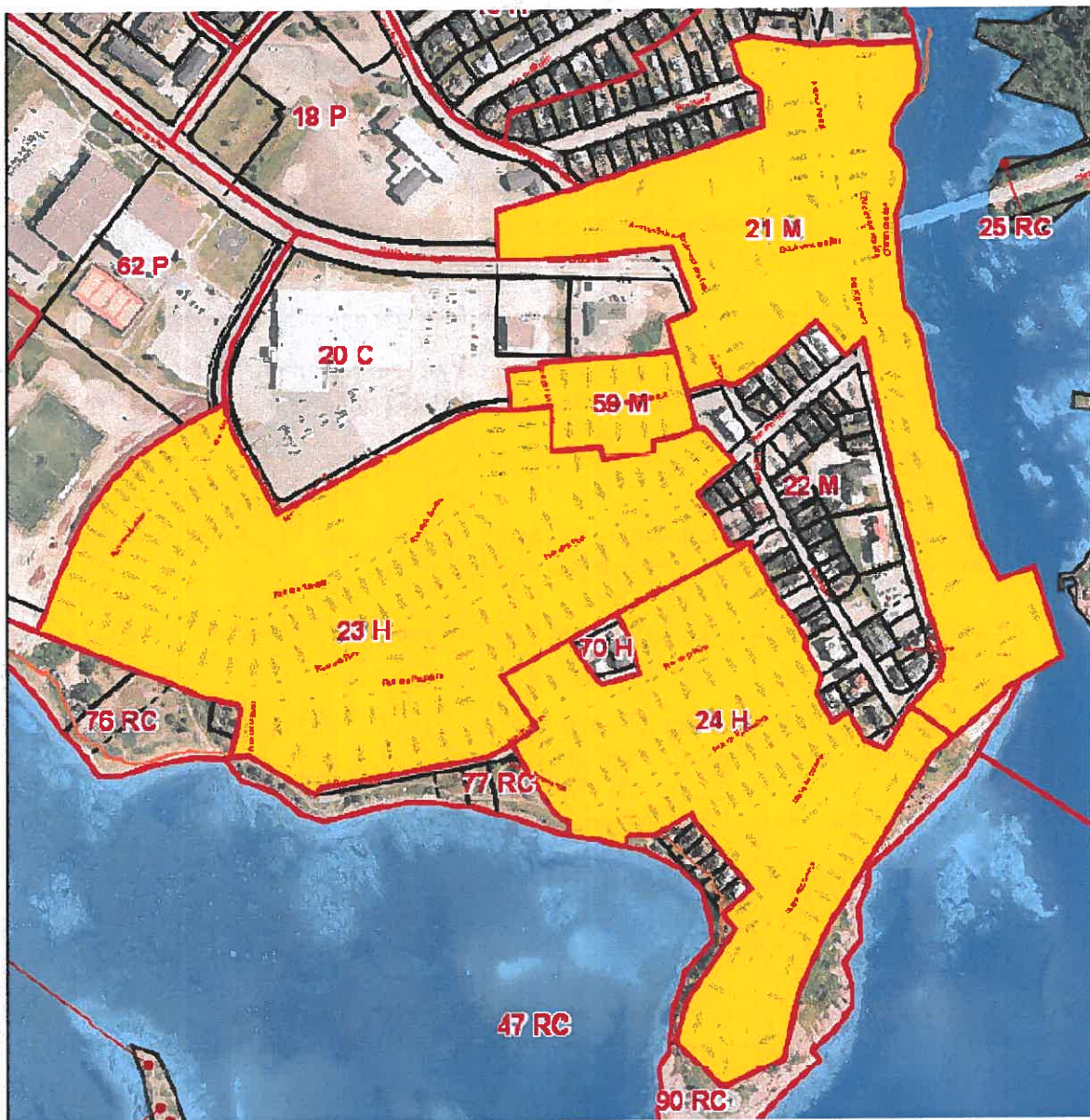
N° PR-23-04 (1), intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 22 M ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 mai 2023, à 12 h, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier.
3. L'objet de cette assemblée porte sur ledit projet de règlement.
4. Le premier projet de règlement numéro PR-23-04 (1) vise notamment à modifier la grille des spécifications de la zone 22M, insérée à l'Annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin de permettre la classe d'usage H-7 « Multifamiliale (3 à 8 logements) »;
5. La zone visée par le premier projet de règlement n° PR-23-04 (1) est la zone 22M. Les zones contiguës à la zone 22M sont : 21M, 23H, 24H, 59M. Le tout tel qu'illustré par les croquis suivants :

**ZONE 22M**



## ZONES CONTIGUËS À LA ZONE 22M



6. Au cours de cette assemblée, le maire ou le maire suppléant expliquera le premier projet de règlement en question ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
7. Ce premier projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, Port-Cartier, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h.
8. Le projet de règlement **PR-23-04 (1)** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

La greffière,

  
M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ

AC/bb